

TITRE DE CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Niveau 5 - 455 heures

nouvelle classification anciennement niveau I

Date d'échéance de l'enregistrement : 23/03/2028

Présentation

Le titre de Conseiller en insertion professionnelle est défini par l'arrêté du 11/12/2017, révisé par l'arrêté du 21/10/2022.

Le (la) Conseiller (ère) en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelles des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits). **Son action vise à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les difficultés rencontrées.**

Le(la) Conseiller (ère) en insertion professionnelle accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi et à la formation. Il (elle) appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il (elle) identifie ses difficultés, ses potentialités, ses compétences et ses motivations pour établir avec elle un diagnostic partagé de sa situation.

Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il (elle) s'appuie sur ses connaissances du bassin de l'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aide et **il (elle) mobilise un réseau de structures partenaires et d'acteurs** de son territoire d'intervention. Il (elle) rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif.

Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi , le (la) CIP définit avec elles des parcours d'insertion adaptés lors d'entretiens individuels centrés sur leurs besoins et leurs projets. Ces parcours sont structurés par étapes que le CIP réajuste en fonction de la progression effective des personnes et des évolutions de l'environnement socio-économique. Il (elle) prend contact avec les employeurs pour établir des modes de collaboration. Il (elle) aide et conseil des employeurs pour établir des modes de collaboration.

Compétences visées

La structuration du Titre Professionnel en trois activités types (Certificats de compétences Professionnelles- CCP) correspond aux besoins du marché de l'emploi :

- **CCP1 « Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé ».**
- **CCP2 « Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle ».**
- **CCP3 « Mettre en œuvre une offre de service auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle ».**

Publics

Toute personne désirant se diriger vers les métiers de l'accompagnement visant l'insertion professionnelle.

Où exercer ?

Missions locales, ESAT, MECS, France TRAVAIL, chantiers d'insertion, centres de formations, CFA, entreprises d'insertion...

CURSUS

Rentrée : septembre 2026
Durée : 9 mois
Cours : 455h
Stage : 385h
Rythme : en alternance

TARIFS

5915€
Frais de dossier : 100€

CONTACT

Responsable formation
Emilie MADET
Informations
Salima GEOLARD
sgeolard@collcoop.org
04 42 10 02 46

Inscription

Téléchargez le dossier sur notre site ou retirez le au Collège Coopératif

Date limite de dépôt : 31 Août 2026

Conditions d'accès

Niveau Bac

Forte motivation pour la relation d'aide aux personnes.

Contenu

CCP 1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé.

Période d'intégration, techniques de communication, décryptage de la demande, identification des besoins de la personne, construction d'un diagnostic partagé de l'aspiration professionnelle.

CCP 2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion.

Contractualisation d'un parcours d'insertion centré sur la personne et sur les réalités du marché du travail, élaboration d'un projet professionnel tenant compte des freins et des potentiels de la personne, techniques d'auto-évaluation.

CCP 3 : Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle.

Identification et exploitation des données socio-économiques nationales et locales. Analyse de la réglementation liée au code du travail, à l'emploi recherché. Elaboration d'une méthodologie spécifique à la recherche et l'obtention d'un emploi et aux étapes d'intégration dans l'entreprise. Appui technique aux employeurs, formulé sous forme d'étapes évaluées de manière tripartite formateur/stagiaire/entreprise.

Modules spécifiques : Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (3 jours) et Accompagnement du public handicapé (4 jours) comme suit :

J1 : Connaissance du public spécifique & connaissance du cadre réglementaire spécifique.

J2 : Les partenaires spécifiques

J3 : L'accompagnement du public spécifique

J4 : Chargé Relation Entreprise et CFA au sein d'une structure spécifique.

Les personnes déjà diplômées peuvent aussi se former à ces 2 modules pour compléter leur formation.

Infos Handicap scannez-moi :



Partenaires



Recrutement

En continu

Entretien de sélection :
sur convocation après
réception du dossier de candidature

Allègements

Selon diplômes obtenus et résultats
de l'entretien de positionnement

Certification

Durée totale de l'épreuve 3 heures et
demie

Dossier professionnel

Epreuve orale

Mise en situation

Valider les évaluations en cours de
formation (ECF)